



Permis B – AAC – Supervisée

Automatique – remise à niveau

Permis moto – scooter – 125cm³

Remorque BE – BE96

PERMIS BE

Le **permis BE** autorise la conduite des véhicules de catégorie B attelés d'une remorque, lorsque la somme des **PTAC** du véhicule tracteur et de la remorque est **supérieure à 4250 kg**.

Pour vous inscrire à l'examen du permis de conduire BE, vous devez avoir 18 ans et être titulaire du permis B ou BEA (B78).

Vous devez passer votre **permis remorque BE** si :

- le PTAC de votre **remorque est supérieur à 750 kg**,
- le PTAC de votre **remorque est inférieur ou égal à 3 500 kg**,
- la **somme des PTAC de votre ensemble** (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) **est supérieure à 4 250 kg**

Vous trouverez ces informations en regardant votre certificat d'immatriculation au niveau de la mention (F2).

Concernant le permis BE, il n'y a pas de volume minimal de formation obligatoire.

Objectif de la formation

Connaître les principales règles de compatibilité, d'attelage et de circulation propres à ce type d'ensemble de véhicules.

Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.

Connaître les différentes signalisations spécifiques.

Avoir des notions concernant l'aspect **technique** et **mécanique** de l'ensemble de véhicules et son entretien.

Maîtriser l'ensemble de véhicules dans les manœuvres de **marche avant** et **marche arrière** ainsi que dans toutes les situations de circulation.

Obtenir le permis de conduire catégorie BE.

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com

Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030-N° de déclaration d'activité 53560947256



Contenu de la formation

COMPÉTENCE 1

Effectuer les vérifications courantes de sécurité et maîtriser l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul.

- La mécanique et le fonctionnement de l'ensemble de véhicules
- Les organes de commande
- Les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules
- La conduite et les manœuvres avec l'ensemble de véhicules
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules

COMPÉTENCE 2

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPÉTENCE 3

Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules et circuler dans des conditions normales.

- La signalisation spécifique à l'ensemble de véhicules
- Les règles de placement
- La compréhension des risques

COMPÉTENCE 4

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les impacts écologiques liés à la conduite

21 Rue Maréchal Joffre – 56700 HENNEBONT – Tél : 02.97.36.59.09 ou 06.23.19.72.61

Mail : erwannrieux56700@gmail.com

Site internet : www.erieux.com

Siret : 828 546 150 00016 – Agrément : E1705600030-N° de déclaration d'activité 53560947256



DOCUMENTS À FOURNIR POUR S'INSCRIRE

- 1 photocopie de la pièce d'identité recto-verso ou du passeport valide
- 1 photocopie du permis de conduire recto-verso
- 2 photos d'identité avec signature numérisée agréées ANTS
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois (Facture d'eau / gaz / téléphone / avis d'imposition..)
Attention : si celui-ci est au nom d'une autre personne, joindre une copie recto-verso de la carte d'identité de celle-ci et une attestation d'hébergement manuscrite.

À NOTER

Pour les - 25 ans révolus : la copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation provisoire en instance de convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) ou de l'attestation individuelle d'exemption.

Si vous êtes étranger : justificatif de régularité du séjour ou, si vous êtes dispensé d'un titre de séjour, preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer, etc.)

Pour les annulations : certificat, médical, tests psychotechniques et photocopie de la notification d'annulation.